

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

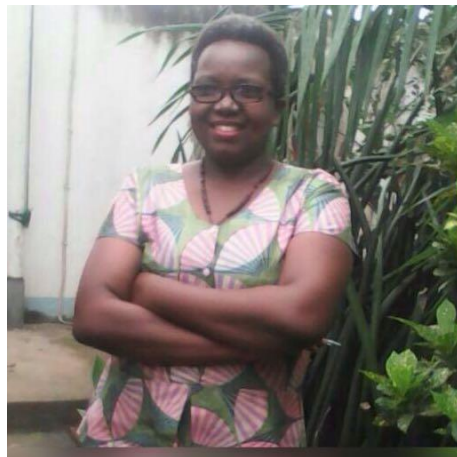
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°65 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »*

**Semaine du 26 juin au 2 juillet 2017**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 2 Juillet 2017, au moins 424 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET POLICIERS</i> .....	4
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LES RIVIERES</i> .....	5
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR</i> .....	6
<i>I.3 DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, IMBONERAKURE ET/OU DES AGENTS DU SNR</i> .....	7
<i>II. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD</i> .....	8
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	8
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AT** : Agent de Transmission

**BRB** : Banque de la République du Burundi

**CNI** : Carte Nationale d'Identité

**CNDD-FDD**: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CPP** : Code de procédure Pénal

**FAB** : Forces Armées du Burundi

**CDS** : Centre De Santé

**FNL** : Front National de Libération

**SNR**: Service National de Renseignement

**UPD** : Union pour la Paix et le Développement

**RDC** : République Démocratique du Congo

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 8 personnes tuées dont 5 cadavres, 7 torturées ainsi que 6 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre les actes d'intimidation commis par les jeunes Imbonerakure et des administratifs ainsi que l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures commis à l'encontre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du gouvernement pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET POLICIERS***

##### **Une personne tuée en commune Buhiga, province de Karusi**

Dans la nuit du 27 juin 2017, Oscar Ndizeye alias Topima, détenu au cachot du commissariat de police dans la province Karusi, est décédé suite aux tortures subies. Les sources sur place indiquent qu'Oscar Ndizeye et deux autres détenus avaient été arrêtés et conduits au cachot du commissariat par la police, soupçonnés d'avoir volé une moto dans la ville de Karusi. Ces sources disent que la victime et ses codétenus ont été sortis du cachot entre 21 heures et 22 heures du 27 juin 2017 et conduits sur la colline Nkoronko par le chargé des opérations S3 Nazaire Mbazumutima accompagné de son AT, le De corps Juste Cishahayo pour les livrer aux jeunes Imbonerakure dont un certain Maboss, Buyondo, Eric et Sinzo. Selon nos sources, ces détenus ont été battus et torturés par ces Imbonerakure. Au moment du retour au commissariat, les mêmes sources disent qu'Oscar Ndizeye était déjà dans un état critique. C'est ainsi qu'il a rendu l'âme suite aux coups et tortures reçus. Oscar Ndizeye exerçait le métier de commerçant et en même temps motard dans la commune Buhiga, province de Karusi.

### ***I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

#### **Une personne tuée en commune Musigati, province Bubanza**

Dans la nuit du 26 juin 2017, un policier du nom de Cyprien Ngendakuriyo, a été tué décapité à l'aide d'une machette par des hommes non identifiés en commune Musigati, province Bubanza. Des sources sur place indiquent que ce policier montait la garde au bureau postal de Musigati. Les malfaiteurs ont volé son arme avant de prendre fuite.

### ***I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LES RIVIERES***

#### **Un corps sans vie retrouvé en province Cankuzo**

En date du 27 juin 2017, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé sur colline Mwiruzi, commune Mishiha, province Cankuzo. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait des traces de blessures et a été enterré après constat de la police.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga**

Dans l'après-midi du 27 juin 2017, vers 15 heures, un corps sans vie d'Emelyne Tuyisenge, âgée de 16 ans, a été retrouvé dans un boisement sur la sous colline Ruhiga, colline Cibari, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime a été sexuellement abusée puis étranglée par son agresseur.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke.**

Le matin du 1<sup>er</sup> Juillet 2017, sur la colline Rukana, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps non identifié d'une femme a été retrouvé dans les champs de la société RUGOFARM.

#### **Un cadavre retrouvé en commune Songa, province Bururi**

En date du 29 juin 2017 dans la matinée, le cadavre de Bernard Havyarimana a été retrouvé sur la colline Mutsinda, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi. Selon des sources sur place, les auteurs de cet acte ignoble restent inconnus. Selon des informations reçus de la part de la communauté, Bernard serait tué par des Imbonerakure de la localité qui faisaient des patrouilles nocturnes avec des armes au vu et au su des autorités. Selon des sources policières et administratives, des règlements de comptes liés aux conflits fonciers seraient à l'origine de cet incident. Deux présumés auteurs de ce meurtre ont été arrêtés par la police de la commune Songa.

#### **Une personne tuée en commune Gihanga, province Bubanza**

Dans la nuit du 29 juin 2017, Florence Nduwimana a été tuée dans la commune Gihanga de la Province Bubanza. Les sources sur place indiquent que son corps a été retrouvé dans la matinée du 30 Juin 2017. Son corps présentait des blessures au niveau du ventre. Les mêmes sources précisent qu'elle aurait été poignardée.

#### ***I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE***

##### **Une personne tuée et une autre blessée en commune Ndava, province Mwaro**

En date du 27 juin 2017, vers 18 heure, Marie Ntimpirangeza, âgée de 62 ans et son fils prénommé Mertus, âgé de 22 ans, ont été tabassés par Gervais Ndimurwanko, âgé de 41 ans, fils de Marie et frère de Merthus sur la sous colline Nkingu, colline Butazi, commune Ndava, province Mwaro. Des sources sur place indiquent que Marie Ntimpirangeza est morte sur le champ tandis que Merthus a été conduit à l'hôpital dans un état critique. Selon des sources policières, Ndimurwanko a utilisé une matraque et les conflits familiaux sont à l'origine de cet incident. Le présumé auteur a été appréhendé et jugé en flagrance et a écopé d'une peine de 25 ans.

#### ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR***

##### **Une personne arrêtée et torturée en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 27 juin 2017 dans la matinée, Apollinaire Manirakiza, militaire, âgé de 40 ans et père de 5 enfants a été arrêté arbitrairement par des policiers de la commune Mugamba sous un mandat signé par l'administrateur communal. Il a été conduit menotté après avoir reçu des coups de pieds de la part des policiers, précisent les sources sur place. Le mobile de son arrestation reste inconnu.

##### **Une personne arrêtée et torturée en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 26 juin 2017 indique qu'en date du 20 juin 2017, Eber Bahinganji a été arrêté par des agents du SNR et conduit dans un des cachots non reconnus. Ces derniers lui ont infligé des actes de torture à l'aide des piqûres. En date du 24 juin 2017, il a été libéré moyennant paiement d'une rançon et ces agents du SNR ont gardé son passeport et sa CNI. Après sa libération, une camionnette double cabine aux vitres teintées sans numéro d'immatriculation aurait fait des navettes au niveau de la 6<sup>ème</sup> avenue et tout près du bar « chez Damas » à la recherche de cette victime.

##### **Une personne torturée en commune Mabanda, province Makamba**

En date du 29 juin 2017, Emmanuel Nizigiyimana, propriétaire d'un cabaret, a été tabassé par des Imbonerakure sur plainte d'un client, colline Mutwazi, commune Mabanda, province Makamba. La victime devait rendre au client une somme de 4200 fbu. Comme la victime n'avait cette somme sur lui, le client s'est plaint auprès des Imbonerakure. Ces derniers ont ligoté et tabassé monsieur Emmanuel Nizigiyimana. Il s'est fait soigner pendant 2 jours au CDS Mabanda.

### **Une personne torturée en commune Muhanga, province de Kayanza**

Une information parvenue à notre rédaction en date 26 juin 2017 indique qu'en date du 18 juin 2017, en commune Muhanga, province Kayanza, un policier du nom de Nshimirimana est tombé dans une embuscade puis tabassé par des Imbonerakure lorsqu'il rentrait du cabaret. Le lendemain, huit Imbonerakure dont Amédée Nshimirimana et Désiré ont été arrêtés pour question d'enquête. Ils ont été vite libérés après s'être défendus qu'ils n'étaient pas les auteurs de ce forfait mais que par contre Nshimirimana serait tombé par terre.

### **Une personne arrêtée et torturée en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 24 juin 2017, un certain Nduwimana de la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, a été arrêté et tabassé par deux Imbonerakure Daniel et Bosco alors qu'il était en train de travailler dans son champ. Après une fouille opérée chez lui par des Imbonerakure, ils ont trouvé du café qu'il avait décortiqué lui-même. Ils l'ont par la suite conduit au cachot de la commune l'accusant de vouloir vendre ce café au Rwanda.

### **Deux personnes torturées par un Imbonerakure en province Karusi**

En date du 27 juin 2017 sur la colline Ngugo, zone Maramvya dans la commune Nyabikere, province Karusi, deux enseignants Salvator et Révérien ont été battus par un Imbonerakure du nom de Floribert chargé du renseignement communal du parti CNDD-FDD. Il les accusait d'être des opposants du parti au pouvoir. Même ceux qui étaient-là ont été tabassés.

### ***1.3 DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, IMBONERAKURE ET/OU DES AGENTS DU SNR***

#### **Des personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karusi**

En date du 27 juin 2017, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, un jeune homme du nom de Habiyakare surnommé bébé a été arrêté et emprisonné avec ses compatriotes qui s'entraînaient en karaté, par le chef de poste de police Buhiga, le prénommé Gilbert. Il les a accusés de former un gang de rebelles qui va perturber l'ordre public. Il les a relâchés le lendemain sous l'ordre du commissaire régional.

#### **Une personne arrêtée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura**

En date du 29 juin 2017, vers 17 heures, Augustin Ndayitwayeko alias Mangope, arbitre international et fonctionnaire à la BRB a été arrêté par des agents du SNR au quartier Kinanira, 8<sup>ème</sup> avenue, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Accusé de participation aux groupes armés, il est incarcéré au cachot du SNR.

### **Une personne arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro**

En date du 30 juin 2017, un prénommé Bonaventure qui fut chauffeur de bus dans la zone urbaine de Musaga, originaire de la commune Shombo, province Muramvya, a été arrêté par le prénommé Rénovat, responsable du SNR à Mwaro, à Gikebuka en commune Rusaka où il avait trouvé refuge lors des manifestations contre le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza. Il serait accusé de possession de grenades et de fusils mais rien n'a été trouvée de compromettant sur lui et chez lui. Selon des sources sur place, il a été arrêté parce qu'il a participé aux manifestations. Il a été conduit au cachot provincial de Mwaro.

## ***II. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD***

### **Une personne intimidée par des jeunes Imbonerakure**

En date du 26 juin 2017 sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karusi, une femme du nom de Ndereyimana Concilie a été infligée une amende de 30 000 fbu par des jeunes Imbonerakure de cette colline, l'accusant de propager des rumeurs à l'égard d'un voisin.

### **Menaces des ex-FAB à Rumonge**

Les militaires retraités de la commune Burambi, province de Rumonge subissent des menaces et des intimidations de la part de certaines autorités locales et des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD. Ces retraités sont soupçonnés de détention illégale d'armes et d'encadrer des rebelles qui seraient cachés dans cette commune.

Dans une réunion de sécurité du 27 juin 2017 tenue sur la colline Gisenyi dans la zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, le chef de zone Maramvya a accusé les retraités d'être derrière l'attaque du 16 juin 2017 sur la même colline Gisenyi, laquelle attaque a coûté la vie à une femme de la localité.

Ces retraités affirment qu'ils ont déjà sollicité l'intervention des responsables administratifs et sécuritaires pour assurer leur sécurité.

## ***III. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### **Fermeture d'un bistrot en commune et province Makamba**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 26 juin 2017 indique qu'en date du 24 juin 2017, une buvette d'un prénommé Bosco a été fermée par le gouverneur de Makamba Gad Niyukuri l'accusant d'étancher la soif à des personnes de la composante sociale Tutsi qu'il a qualifié de gens de Musaga.



### **Convocation des membres de l'UPD en commune et province Makamba**

En date du 27 juin 2017, Elias, Fidèle et Chako, représentants du parti UPD Zigamibanga ont été convoqués au cabinet du Gouverneur de Makamba. Ils ont été interrogés en présence du représentant du SNR et président du parti CNDD-FDD en province Makamba. Chako a reçu des menaces de la part du Gouverneur Gad Niyukuri l'accusant de vouloir déstabiliser la province. Il a promis qu'il va l'expulser vers la RDC son pays d'origine. Des agents de sécurité du commissaire provincial ont juré qu'ils vont perpétrer des pillages une fois que le Rwanda mènerait une attaque contre le Burundi.

### **Une personne intimidée en Mairie de Bujumbura**

L'épouse et les enfants de Jean BIGIRIMANA, journaliste du journal IWACU, disparu le 22 Juillet 2016 vivent l'insécurité après qu'un tract contenant des propos d'intimidation et de menaces de mort ait été trouvé. Le tract était signé par un dénommé commissaire. Elle est accusée d'avoir témoigné devant les experts des nations unies au Rwanda. On l'appelle aussi à rejoindre le parti CNDD-FDD et de démentir ses propos divulgués concernant la disparition de son mari si non qu'elle subirait le même sort que lui. Ce n'est pas la première fois qu'elle a reçu des menaces car au mois de mars 2017, elle avait trouvé des graffitis avec du sang où il était mentionné des propos comme "Keba" en bas de la fenêtre où elle exerçait du petit commerce. Elle s'est confiée au chef de zone de Kamenge qui lui aurait conseillée de déménager du quartier.

### **Désarmement d'un policier au quartier Bushaza, province Kirundo**

L'information parvenue à notre rédaction en date du 26 juin 2017 indique qu'en date du 24 juin 2017, un policier qui est dans la garde du président du parti CNDD-FDD au niveau de la province du nom de Nsezeye, a été désarmé de son fusil par une personne non encore identifiée au quartier Bushaza. Selon des sources sur place, l'agresseur conduisait une moto et a par la suite jeté le fusil au Lycée Kirundo.

#### ***IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des embuscades par des hommes armés non identifiés continuent à se manifester dans différents endroits du pays.

Des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants politiques sont aussi signalés.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure et des administratifs constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Le phénomène de justice populaire est une conséquence de l'impunité qui s'observe à l'endroit des jeunes Imbonerakure.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande au Gouvernement du Burundi ce qui suit:

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population.